

## GÉRER LES SINISTRES CORPORELS ÉTRANGERS

Référence :	Durée :	Niveau :	Modalités :	Tarifs :
AA128	2 jours - 14 h	Perfectionnement	Présentiel ou à distance	1281,00 €

**LIEUX ET DATES :****PARIS**

- Du 11/06/2025 au 12/06/2025
- Du 08/10/2025 au 09/10/2025

**OBJECTIFS**

- Connaître les conventions et accords internationaux pour mieux indemniser le préjudice corporel d'une victime étrangère
- Gérer les réclamations émanant de tiers étrangers
- Régler les conflits de lois

**Métiers préparés :**

Chargé d'indemnisation des sinistres automobiles étrangers

**Information complémentaire :**

**Toutes nos sessions sont désormais disponibles en présentiel ou à distance.**

**Vous souhaitez suivre une formation à distance ?**

**Inscrivez-vous à la session et indiquez-nous la modalité de participation que vous souhaitez par mail à [mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr)**

**Pas de date disponible ? contactez-nous à [mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr)**

**Consultez le taux de satisfaction de nos formations**  
[ici >>](#)

## POINTS FORTS

### **Modalités pédagogiques :**

**Apports techniques pour renforcer la connaissance de l'environnement législatif (Règlements et Directives Automobile) et jurisprudentiel (Cour de Justice UE, Cour Cassation France) sur l'indemnisation du dommage corporel en Europe. Mise en pratique d'une Méthodologie de gestion : révision des étapes impératives du processus de gestion à respecter et comment les valider (les faits, la preuve, la RC, le quantum médical, le quantum indemnitaire...)**

### **Formateur(s) :**

**Cette formation est animée par un professionnel de l'indemnisation des dommages corporels en France et à l'étranger, formateur expert de l'Ipass.**

## PROGRAMME

- A. Connaître et approfondir les règles d'indemnisation dans les pays frontaliers et européens
- 1. Connaître l'impact des évolutions récentes du droit de la circulation internationale sur le règlement des sinistres internationaux (4<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> Directives auto - Règlement Rome II ...)
- 2. Analyser la jurisprudence de la Cour de Justice de l'UE et celle de la Cour de Cassation
- 3. Déterminer la loi applicable et bien appréhender le règlement des conflits de lois
- B. Mettre en œuvre une méthodologie de règlement du dommage corporel international
- 1. Réaliser l'importance d'une bonne méthodologie dans un domaine vaste et souvent flou
- 2. Valider les différentes étapes impératives de l'indemnisation spécifique d'un dommage corporel subi ou causé à l'étranger
- 3. Confronter son savoir-faire sur des cas pratiques et vérifier la bonne mise en œuvre de ses acquis (chiffrage des séquelles, recours poste par poste, quantum indemnitaire, recours des tiers payeurs étrangers...)

### **Validation des acquis :**

- Évaluation des acquis de la formation par des cas pratiques, exercices, QCM
- Questionnaire d'évaluation à chaud proposé à la fin du stage
- Une attestation sera remise au stagiaire à la fin de la formation

### **Personnalisation parcours :**

**Un questionnaire préparatoire sera remis en amont de la formation au participant lui permettant de faire remonter auprès du formateur ses attentes et besoins spécifiques.**

## PUBLIC

Chargés des opérations d'assurance

Chargés d'indemnisation automobiles impliquant un tiers étranger

Collaborateurs de sociétés de protection juridique exerçant des recours à l'étranger

**Nos formations sont accessibles aux candidats en situation de handicap :** L'IFPASS met en place des aménagements techniques ainsi qu'un accompagnement humain adapté en fonction du besoin du candidat.  
[Veuillez consulter notre fiche d'information sur l'accueil des personnes en situation de handicap - ici.](#)

## PRÉ-REQUIS

Cette formation ne nécessite pas de prérequis spécifiques

## **Modalité d'accès :**

- Les préinscriptions se font en ligne sur notre site ou par mail à [mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr) au moins 1 jour avant le début de la formation.
- Toutes les démarches administratives et financières doivent être réglées avant le début de la formation. Veuillez noter qu'en cas de demande de financement à un organisme financeur, la démarche de prise en charge est à réaliser par le candidat ou l'entreprise et doivent être réalisées à l'avance
- Les formations sont confirmées 3 semaines avant le début de la formation.

## TARIFS ET FINANCEMENTS

1281,00 €  
Exonérés de TVA

## CONTACT

[mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr) / 01 47 76 58 70

Généré le 02/02/2026 à 11:20